



## Recouvrement crédit à la consommation vieux de 8 ans

Par **DJAZY**, le **25/04/2009** à **11:42**

Bonjour,

J'ai contracté il y a plusieurs années un crédit chez FACET. Après perte d'emploi et longue période au chômage, j'ai cessé de régler ma dette. Aujourd'hui après 5 ans sans nouvelles, je suis harcelé par la société de recouvrement et maintenant un huissier me réclame la somme de 2345 € et souhaite me rencontrer. Que dois-je faire ? N'y a-t-il pas un délai de prescription ? (aucune injonction de payer ni titre exécutoire). L'huissier est quand à lui différent de celui à qui j'ai réglé en janvier 2004, 120 €. (Date du dernier versement et dernier contact !)

Merci pour votre aide.